

## CE COTE A GARDER



Accueil de loisirs

Le Bourg 19330 Chanteix

Tel : 05 55 29 44 65 / 07 86 20 21 27 Mail : contact@louloubatou.fr

### PROGRAMME MERCREDIS DECEMBRE 2024

**Plage d'Accueil à respecter impérativement**

**7h30-9h00 et 17h00 18h30**

**JE LIS LE PROGRAMME DE MON ENFANT. Pour l'habiller comme il faut!**

04/12/2024	3/5 ans 6ans et+	Réalisation de décoration pour notre sapin
	Temps repos pour tous et réveil échelonné 3/5 ans	
	Petits Grands	Apprenons à jouer et finissons activités A la poursuite du Père Noël (Jeux collectifs)
11/12/2024	3/5 ans 6ans et+	Realisation decos de table pour les repas de fêtes
	Temps repos pour tous et réveil échelonné 3/5 ans	
	Petits Grands	Apprenons à jouer Parcours gymnique du Père Noël
18/12/2024	3/5 ans 6ans et+	<b>SPECTACLE DE NOEL</b> (Salle des Fêtes de St Clément)
	Temps repos pour tous et réveil échelonné 3/5 ans	
	Petits Grands	<b>PROJECTION FILM DE NOEL</b> et <b>GOUTER</b>

**En fil rouge chez les petits : une chanson et une choré**

Les enfants de 3 à 17 ans peuvent s'inscrire.

3 euros seront facturés aux familles lors des sorties en bus.

Nos partenaires ALSH : Les 7 communes conventionnées et

**Munir vos enfants d'une tenue adéquate à la saison et à l'activité.**

Ce programme est prévisionnel des effectifs et de la météorologie.

**LE MERCREDI matin POUR LE MERCREDI SUIVANT**

## CE COTE A RETOURNER

### PROGRAMME MERCREDIS DECEMBRE 2024

NOM et prénom(s) l'enfant(s) :

Age :

Commune de résidence:

Téléphone:

**BULLETIN D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE ou un mail !**

LE MERCREDI matin POUR LE MERCREDI SUIVANT

**Le programme sera amené à être modifié suivant les conditions**

**Plage d'Accueil à respecter impérativement**

**7h30-9h00 et 17h00 18h30**

DATE	Heure d'arrivée le Matin	Heure de Départ de l'Après-midi	REPAS
04/12/2024			
11/12/2024			
18/12/2024			

Cochez la case où votre(s) enfant(s) sera présent et vos besoins horaires

**Ce bulletin ou mail est OBLIGATOIRE pour 1 bon fonctionnement :**

**Prévoir un accueil adapté à vos enfants du fait des impératifs tels que :**

**l'encadrement, les locaux, et les mesures sanitaires que nous avons à appliquer.**

Si les jours de présence de vos enfants à l'ALSH ne sont pas respectés,

la journée vous sera facturée sauf:

certificat médical, décès...

**Munir vos enfants d'une tenue adéquate la saison et à l'activité.**

**Munir vos enfants : GOURDE et PANTOUFLE**

**7h30-18h30 ou 7h30-11h30 ou 7h30-14h ou 11h30-18h30 ou 14h-18h30**



**LES COMMUNES PARTENAIRES :**

St Clément, St Mexant, Favars, Chameyrat,  
St Germain les Vergnes, Lagraulière et Chanteix